Mme O. BELLILET
Maitre Assistant classe "A"

Chapitre 3 : La lexicographie ET la lexicologie

1. La lexicographie :

C'est une science qui désigne l'ensemble des techniques requises pour la rédaction d'un dictionnaire, c'est une forme spécifique de la *lexicologie appliquée, bien que pour réaliser un dictionnaire, il apparait nécessaire de distinguer les deux types principaux :

1.1. Les dictionnaires encyclopédiques :

Ces ouvrages s'intéressent à la chose et non au signe. Les informations sont portées sur la chose donnée par le nom : utilisation, origine, place dans la société, en plus des images.

Exemple : Une encyclopédie des plantes, médicale, d'auteurs, …

1.2. Les dictionnaires de langue :

Ils s'intéressent aux mots eux-mêmes et assurent leur traçabilité dans le temps, par leur usage et en rapport avec les mœurs. Ainsi une entrée dans le dictionnaire présente successivement des renseignements grammaticaux, origine, utilisation des mots, niveaux de langue.

Exemple : Dans le dictionnaire numérique Livio

Module :

Etymologie :

(XVIe siècle) Du latin *modulus*, diminutif de *modus* (« mesure »)

(XXe siècle) Avec le sens de « sous-ensemble », de l'anglais *module*.

\mo.dyl\masculin

a) (architecture) Mesure arbitraire servant à établir les rapports de proposition entre toutes les parties d'un ouvrage d'architecture.
b) (Par extension) Tout ce qui sert à mesurer. Diamètre comparatif d'une médaille par rapport à d'autres. Exp : Une médaille de grand module.
c) (Technique) Pièce d'assemblage (dans différents domaine notamment l'ameublement, le bricolage, l'industrie)
d) (Education) Unité d'enseignement (programme, cours, etc.) sur une durée déterminée.

e) (mathématiques) Longueur d'un vecteur.

Malgré son travail continu, le dictionnaire est régulièrement distancé par les mots de la langue. L'inventaire qu'il en donne est approximatif et jamais exhaustif. « ***Le lexicographe est inévitablement perdant : il sera toujours devancé par le dernier apparu des néologismes*** » (Henri MITTERAND, Les mots français, 1996, p.6)

1.3. Qu'est-ce que le LEMME ?

Un lemme (item lexical) est l'unité autonome qui constitue le lexique d'une langue. Il s'agit d'une unité sémantique pouvant constituer une entrée de dictionnaire. Il est la forme iconique qui représente toutes les formes que peut prendre le mot :

- Un nom, masculin singulier : image, images
- Un adjectif : roux, rousse, rousses
- Un verbe à l'infinitif : aimer pour aime, aimait, aimera, …

Dans le vocabulaire courant, ***le mot*** représente une notion vague et manque de clarté, alors que ***les énoncés*** (acte d'énonciation = phrases) sont construits à partir des ***lemmes***, ces derniers constitués de ***morphèmes***.

À retenir :

a) Les ***lemmes*** sont constitués de ***phonèmes*** assemblés en ***morphèmes***.
b) Le ***lexème*** est le ***morphème lexical*** d'un ***lemme***, c'est-à-dire une unité de sens (Sé) et de son (Sa) qui n'est pas fonctionnelle ou dérivationnelle.
c) Le ***lexème*** est une unité de sens et de son (signe linguistique = mot) figée dans une langue sans distinction ***flexionnelle*** ou ***dérivationnelle***, comme ***FORMER*** et le lexème des formes ***FORMENT*** et ***FORMERONT*** (renvoie à une notion abstraite ou concrète indépendante de la situation de communication. C'est un synonyme de radical dans la plupart des cas)
d) ***Flexionnelle :*** modification de la forme d'un mot par rapport à ce qui est considéré comme sa forme de base par la conjugaison et la déclinaison.
e) ***Dérivationnelle*** : action de faire sortir un mot d'un autre, en ajoutant des affixes au radical…

2. La lexicologie :

n.f. = du grec, littéralement « *étude raisonnée des mots* ». Elle se charge de l'étude des unités lexicales, les mots et les syntagmes figés d'une langue et les relations entre les mots.

Elle s'intéresse à la fois au signe linguistique (rapport entre la forme et le sens des mots) et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.
Elle s'organise en ***morphologie lexicale*** qui décrit la forme des mots et en ***sémantique lexicale*** qui décrit le sens et la signification des mots.
Elle constitue par ailleurs une partie de la sémantique

a) ***La morphologie lexicale*** étudie la formation des mots (mots héréditaires naturellement évolués, les emprunts, ou construits). Les mots construits procèdent soit par dérivation, soit par composition.
b) ***La sémantique lexicale*** s'intéresse à la manière dont le sens ou les sens possibles des mots sont décrits dans la langue. Elle essaie de classer les sens.

Du point de vue du temps, la lexicologie se divise en lexicologie synchronique et lexicologie diachronique ou historique (d'où l'étymologie, discipline autonome).

La lexicologie ne s'attache pas seulement à l'unité du mot. Elle tend vers la description de l'organisation du lexique.
Elle est une science descriptive, donc théorique contrairement à la lexicographie qui est une discipline pratique.

Aussi, la lexicologie se situe au carrefour des autres disciplines linguistiques :

- la phonologie pour la forme des mots
- la syntaxe pour tout ce qui touche à la combinatoire des unités lexicales
- la morphologie, où les morphèmes se divisent en grammaticaux, surtout lexicaux
- la sémantique fournit les outils de description du sens des mots et des syntagmes lexicaux.

Mme O. BELLILET
Maitre Assistant classe "A"

TD 1 : Retour sur les chapitre 1, 2, 3

Consigne : Réaliser une carte mentale autour du concept « mot » et ses dérivés
Travail de groupe/classe
Durée : 1 heure de préparation et ½ heure de finalisation
Partage du travail final sur la page facebook